



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE

AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité

RÈGLEMENT NUMÉRO 357 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE ET DES PONCEAUX DU 12^e RANG NORD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Sylvere.

1- Que lors de la séance extraordinaire du 20 avril 2023, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Sylvere a adopté le règlement numéro 357 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du pavage et des ponceaux du 12^e rang nord.

2- Que tout intéressé peut venir consulter le règlement au bureau municipal sis au 756A, rue principale à Saint-Sylvere du lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, ainsi que le mercredi de 8 h 30 à 12 h

Donné à Saint-Sylvere
Ce 26^e jour du mois d'avril 2023

Alexandra Briere-Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere déclare avoir publié ledit avis public, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 26^e jour d'avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour d'avril 2023.

Alexandra Briere-Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/greffière-trésorière